

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 16 avril 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents et représentés : **8**

SEANCE du 25 avril 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Caroline WANNINGER.

Absents excusés : Christian HUBER, Thomas MOLINA, Thomas ROECKEL, Richard RUSCH, Ludovic STIEBER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN, Thomas MOLIAN pour Patrick GRESSER.

Délibération n° 2014/39

Objet : Délibération modificative n° 2 – budget annexe

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/13 du 21 février 2014 adoptant le budget annexe de l'exercice 2014 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/24 du 28 mars 2014 relative à la modification n° 1 du budget annexe ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/39 du 25 avril 2014 relative à l'acquisition de deux parcelles au lieu-dit Hinter den Gaerten ;

Le maire propose la modification suivante :

Virements de crédits aux comptes de **dépenses de fonctionnement** suivants :

Crédit à réduire	Article 673 Titres annulés	- 100 €
Crédit à ouvrir	Article 678 Autres charges exceptionnelles	+ 100 €

Création de crédits supplémentaires en **investissement** aux comptes suivants :

Dépenses	Article 2111 Terrains nus	+ 85 005 €
Recettes	Article 024 Produits des cessions d'immobilisations	+ 85 005 €

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

MODIFIE le budget conformément aux propositions du maire, la section d'investissement présente un budget cumulé de 694 308 € et la section de fonctionnement un budget équilibré inchangé de 40 439 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 avril 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 avril 2014.

Le Maire
Alain NORTH